

Animateur d'équitation

RNCP37414 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15479, 21099
Code(s) ROME	G1203, G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/03/2023
Date d'échéance	27/03/2026

Certificateur(s)

FEDERATION FRANCAISE D EQUITATION · SIRET : 34438670100074

Partenaires habilités

168 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 168 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT COMPORTEMENTAL	44828932200027	Former
ACTION CHEVAL FORMATION	98014769800016	Former
ACTION CHEVAL FORMATION	98014769800024	Former
ANAIIS BERTHIER HORSES (ABH)	49925404300023	Former
ANNE-MADELEINE SCHAEFFER	51881333200013	Former
ASS DE GESTION DU LYCEE DROME PROVENCALE	77945115200085	Former
ASS DES MAISONS FAMILIALES	30291412200015	Former
ASS FAMILIALE GESTION	32252224400019	Former
ASS MAISON FAMILIALE RURALE EDUCA ORIENT	32444645900012	Former
ASSOCIATION DU DOMAINE DE L'AMBOISE	84211476100013	Former

Liste complète des 168 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp37414-animateur-d-equitation/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'Animateur d'équitation anime et encadre les activités équestres en toute sécurité, assure le travail d'entretien, les soins et le bien-être de la cavalerie d'école et participe au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre.

Conformément au cadre réglementaire de l'encadrement des activités équestres et aux conditions d'exercice accordées à cette certification, l'Animateur d'équitation exerce ses activités pédagogiques sous l'autorité d'un titulaire d'une certification professionnelle de niveau 4 ou supérieur permettant l'encadrement des activités équestres.

ACTIVITÉS VISÉES

Accueil, animation, promotion

Organisation et gestion de la structure équestre
Soins, entretien et maintenance du matériel et des installations
Encadrement des activités équestres
Emploi de la cavalerie
Soins des équidés

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Contribuer à l'accueil, à l'animation et à la promotion pour optimiser la satisfaction des clients et le fonctionnement de la structure équestre en s'appuyant sur le projet de l'établissement.

Participer à l'accueil des publics afin de les informer sur les équidés, les activités de la structure équestre et de les orienter en utilisant les différentes ressources mises à sa disposition.

Participer à l'animation en vue de dynamiser la vie de la structure équestre en différenciant les moyens utilisés en fonction des attentes et des caractéristiques des publics.

Concourir à la promotion des activités en vue d'optimiser la fréquentation de la structure équestre en les mettant en valeur par un discours et une attitude commerciale adaptés.

Participer à l'organisation et à la gestion pour garantir la satisfaction des clients et un fonctionnement optimal de la structure équestre en se référant à la réglementation et aux consignes transmises.

Mettre en œuvre le programme d'activités défini pour répondre aux attentes des clients en prenant en compte les objectifs du projet de la structure équestre.

Gérer le matériel et les installations afin d'optimiser le déroulement des activités et de garantir la sécurisation des personnes et des pratiques et le bien-être des équidés, en respectant les procédures communiquées.

Assurer les tâches courantes de la gestion administrative pour garantir le bon fonctionnement de l'entreprise en respectant les procédures communiquées.

Assurer l'entretien des installations et du matériel de la structure équestre pour garantir leur durée de vie et leur disponibilité en respectant la réglementation et la sécurité.

Evaluer l'état du matériel et des installations pour réaliser ou proposer les réparations ou remplacements nécessaires en veillant à la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers.

Mettre en œuvre un programme d'entretien régulier du matériel et des infrastructures pour garantir leur bon fonctionnement et leur durée de vie en respectant les procédures internes communiquées.

Mettre en œuvre un plan de sécurisation de la structure équestre pour garantir la sécurité des pratiquants en respectant les normes professionnelles et d'hygiène et en formulant des propositions d'amélioration.

Construire des situations d'apprentissage des activités équestres adaptées aux besoins des pratiquants pour permettre leur progression en s'appuyant sur les outils mis à sa disposition.

Repérer les acquis des cavaliers pour situer leur niveau au regard du plan fédéral de formation en exploitant les informations collectées.

Choisir des mises en situation adaptées au niveau des cavaliers pour les faire progresser en mobilisant un répertoire d'exercices variés et éprouvés.

Enrichir son répertoire de situations d'apprentissage pour s'adapter à de nouveaux contextes en tirant parti de son expérience professionnelle et des retours qui lui sont faits.

Conduire une séance d'équitation en sécurité pour optimiser la progression des pratiquants en garantissant le bien-être équin.

Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée pour optimiser la progression des cavaliers en tenant compte de leurs caractéristiques, du contexte de l'activité et des évolutions en cours de séance.

Animer la séance en vue de développer la confiance, la motivation et l'engagement des cavaliers en adoptant une posture et une communication adaptées aux caractéristiques du public encadré.

Evaluer son action pour améliorer sa pratique pédagogique en analysant le déroulement de la séance.

Sécuriser les pratiques équestres pour garantir l'intégrité physique et morale des cavaliers, des équidés et des tiers en respectant les procédures établies.

Prévoir les conditions d'une pratique sécurisée et respectueuse du bien-être équin afin d'anticiper et prévenir les risques pour les pratiquants, les équidés et les tiers en tenant compte des caractéristiques et du niveau du public, des particularités

de la cavalerie et du contexte de l'activité.

Veiller à la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers pour garantir leur intégrité physique et morale en respectant les procédures de sécurité et en adaptant les consignes de sécurité et/ou le déroulement de l'activité.

Evaluer son action pour conduire une démarche d'amélioration continue de la sécurité et du bien-être équin en

analysant la préparation et le déroulement de l'activité.

Réaliser les soins des équidés afin de garantir leur santé et leur intégrité physique et morale en mettant en œuvre les mesures sanitaires adaptées.

Évaluer l'état physique et moral des équidés pour adapter les soins à leurs besoins en se préoccupant de leur bien-être et de leur sécurité.

Assurer les soins quotidiens des équidés pour favoriser leur bien-être en mobilisant les connaissances et techniques adaptées.

Appliquer les procédures et la réglementation en vigueur pour assurer le convoyage d'équidés en garantissant leur bien-être et leur sécurité.

Assurer le suivi de la cavalerie d'école pour garantir son bien-être et son intégrité physique et morale en respectant les consignes transmises.

Prendre en compte les particularités de chaque équidé pour en assurer le suivi en mobilisant les connaissances spécifiques à l'espèce équine.

Affecter la cavalerie d'école pour préserver son intégrité en prenant en compte le planning établi, le niveau de dressage et le comportement.

Rendre compte de l'emploi d'un équidé d'école pour adapter le programme de travail en prenant en compte son état de forme et son niveau de dressage.

Conduire le travail d'entretien de la cavalerie d'école en vue d'une utilisation optimale par les pratiquants en préservant son intégrité physique et morale.

Mettre en œuvre en sécurité le travail non monté d'un équidé d'école en vue de maintenir une utilisation adaptée par les pratiquants en respectant les modes d'apprentissage des équidés.

Mettre en œuvre en sécurité le travail monté d'un équidé d'école sur le plat en vue de maintenir une utilisation adaptée par les pratiquants en respectant les modes d'apprentissage des équidés.

Mettre en œuvre en sécurité le travail monté d'un équidé d'école à l'obstacle et en terrain varié en vue de maintenir une utilisation adaptée par les pratiquants en respectant les modes d'apprentissage des équidés.

Blocs de compétences

RNCP37414BC01 — Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre

LISTE DE COMPÉTENCES

Contribuer à l'accueil, à l'animation et à la promotion pour optimiser la satisfaction des clients et le fonctionnement de la structure équestre en s'appuyant sur le projet de l'établissement.

Participer à l'accueil des publics afin de les informer sur les équidés, les activités de la structure équestre et de les orienter en utilisant les différentes ressources mises à sa disposition.

Participer à l'animation en vue de dynamiser la vie de la structure équestre en différenciant les moyens utilisés en fonction des attentes et des caractéristiques des publics.

Concourir à la promotion des activités en vue d'optimiser la fréquentation de la structure équestre en les mettant en valeur par un discours et une attitude commerciale adaptés.

Participer à l'organisation et à la gestion pour garantir la satisfaction des clients et un fonctionnement optimal de la structure équestre en se référant à la réglementation et aux consignes transmises.

Mettre en œuvre le programme d'activités défini pour répondre aux attentes des clients en prenant en compte les objectifs du projet de la structure équestre.

Gérer le matériel et les installations afin d'optimiser le déroulement des activités et de garantir la sécurisation des personnes et des pratiques et le bien-être des équidés, en respectant les procédures communiquées.

Assurer les tâches courantes de la gestion administrative pour garantir le bon fonctionnement de l'entreprise en respectant les procédures communiquées.

Assurer l'entretien des installations et du matériel de la structure équestre pour garantir leur durée de vie et leur disponibilité en respectant la réglementation et la sécurité.

Évaluer l'état du matériel et des installations pour réaliser ou proposer les réparations ou remplacements nécessaires en veillant à la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers.

Mettre en œuvre un programme d'entretien régulier du matériel et des infrastructures pour garantir leur bon fonctionnement et leur durée de vie en respectant les procédures internes communiquées.

Mettre en œuvre un plan de sécurisation de la structure équestre pour garantir la sécurité des pratiquants en respectant les normes professionnelles et d'hygiène et en formulant des propositions d'amélioration.

RNCP37414BC02 — Animer et encadrer les activités équestres en sécurité

LISTE DE COMPÉTENCES

Construire des situations d'apprentissage des activités équestres adaptées aux besoins des pratiquants pour permettre leur progression en s'appuyant sur les outils mis à sa disposition.

Repérer les acquis des cavaliers pour situer leur niveau au regard du plan fédéral de formation en exploitant les informations collectées.

Choisir des mises en situation adaptées au niveau des cavaliers pour les faire progresser en mobilisant un répertoire d'exercices variés et éprouvés.

Enrichir son répertoire de situations d'apprentissage pour s'adapter à de nouveaux contextes en tirant parti de son expérience professionnelle et des retours qui lui sont faits.

Conduire une séance d'équitation en sécurité pour optimiser la progression des pratiquants en garantissant le bien-être équin.

Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée pour optimiser la progression des cavaliers en tenant compte de leurs caractéristiques, du contexte de l'activité et des évolutions en cours de séance.

Animer la séance en vue de développer la confiance, la motivation et l'engagement des cavaliers en adoptant une posture et une communication adaptées aux caractéristiques du public encadré.

Evaluer son action pour améliorer sa pratique pédagogique en analysant le déroulement de la séance.

Sécuriser les pratiques équestres pour garantir l'intégrité physique et morale des cavaliers, des équidés et des tiers en respectant les procédures établies.

Prévoir les conditions d'une pratique sécurisée et respectueuse du bien-être équin afin d'anticiper et prévenir les risques pour les pratiquants, les équidés et les tiers en tenant compte des caractéristiques et du niveau du public, des particularités de la cavalerie et du contexte de l'activité.

Veiller à la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers pour garantir leur intégrité physique et morale en respectant les procédures de sécurité et en adaptant les consignes de sécurité et/ou le déroulement de l'activité.

Evaluer son action pour conduire une démarche d'amélioration continue de la sécurité et du bien-être équin en analysant la préparation et le déroulement de l'activité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle "Conduite de séance en sécurité"

RNCP37414BC03 — Assurer le travail d'entretien et la gestion de la cavalerie d'école dans le respect de son bien-être

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser les soins des équidés afin de garantir leur santé et leur intégrité physique et morale en mettant en œuvre les mesures sanitaires adaptées.

Évaluer l'état physique et moral des équidés pour adapter les soins à leurs besoins en se préoccupant de leur bien-être et de leur sécurité.

Assurer les soins quotidiens des équidés pour favoriser leur bien-être en mobilisant les connaissances et techniques adaptées.

Appliquer les procédures et la réglementation en vigueur pour assurer le convoyage d'équidés en garantissant leur bien-être et leur sécurité.

Assurer le suivi de la cavalerie d'école pour garantir son bien-être et son intégrité physique et morale en respectant les consignes transmises.

Prendre en compte les particularités de chaque équidé pour en assurer le suivi en mobilisant les connaissances spécifiques à l'espèce équine.

Affecter la cavalerie d'école pour préserver son intégrité en prenant en compte le planning établi, le niveau de dressage et le comportement.

Rendre compte de l'emploi d'un équidé d'école pour adapter le programme de travail en prenant en compte son état de forme et son niveau de dressage.

Conduire le travail d'entretien de la cavalerie d'école en vue d'une utilisation optimale par les pratiquants en préservant son intégrité physique et morale.

Mettre en œuvre en sécurité le travail non monté d'un équidé d'école en vue de maintenir une utilisation adaptée par les pratiquants en respectant les modes d'apprentissage des équidés.

Mettre en œuvre en sécurité le travail monté d'un équidé d'école sur le plat en vue de maintenir une utilisation adaptée par les pratiquants en respectant les modes d'apprentissage des équidés.

Mettre en œuvre en sécurité le travail monté d'un équidé d'école à l'obstacle et en terrain varié en vue de maintenir une utilisation adaptée par les pratiquants en respectant les modes d'apprentissage des équidés.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Cas pratique "Entretien et gestion de la cavalerie et convoyage d'équidés"

Mise en situation professionnelle "Démonstrations techniques"

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le métier s'exerce principalement dans le champ des activités équestres au sein des structures suivantes :

- Centres équestres et poney clubs dispensant l'enseignement de l'équitation
- Ecuries de pension de chevaux de propriétaires proposant ou non une activité d'enseignement

Il peut parfois, notamment lorsque son activité se concentre dans le domaine des soins aux équidés et/ou lorsqu'il dispose d'un niveau de technique équestre satisfaisant, exercer au sein des entreprises suivantes :

- Elevages
- Ecuries de compétition et/ou de commerce

L'Animateur d'équitation exerce son métier, en équipe, au sein d'entreprises, d'associations ou de services publics. Il relève principalement du statut salarié.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Animateur d'équitation
- Animateur soigneur
- Soigneur
- Cavalier soigneur

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le métier visé relève des 3 réglementations suivantes:

Encadrement professionnel des APS

L'encadrement des Activités Physiques et Sportives contre rémunération est une activité réglementée par le Code du sport dans les conditions suivantes.

Article L212-1 du code du sport

« Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique et sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L 212.2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification : 1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée

2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues à l'article L. 6113-5 du code du travail(...) »

Transport d'animaux vivants

Le transport des animaux vivant fait l'objet d'une réglementation européenne CE 1/2005 du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport. Cette réglementation nécessite que pour tout transport professionnel d'animaux vivants une personne soit identifiée comme convoyeur et en possession d'un certificat établissant sa compétence à assurer cette fonction le CCTROV (Certificat de Compétences au Transport Routier d'Ongulés Domestiques et de Volailles).

Le Ministère de l'Agriculture établit une liste des diplômes titres ou certificats valant dispense du CCTROV, et reconnaît le titre à finalité professionnelle "Animateur d'Equitation" comme valant dispense par l'arrêté du 14 janvier 2022

Détention d'équidés

Cette nouvelle réglementation résulte de la publication du décret 2022-1012 relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale, qui entrera en vigueur à compter 1er janvier 2023.

Ce texte prévoit notamment la mise en œuvre d'un « certificat d'engagement et de connaissance » obligatoire pour les détenteurs d'équidés.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 634 €
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée) V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	87 027
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	63 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Préalablement à leur entrée en formation, les candidats doivent répondre aux exigences suivantes :

- Etre âgé de 16 ans minimum ;
- Etre titulaire de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation en vigueur ;
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- Etre titulaire d'une licence fédérale de pratiquant en cours de validité ;
- Etre titulaire de l'un des éléments suivants délivré par la FFE :
 - o Cas général : Degré 1 ou Galop 6 de cavalier ou de pleine nature ;
 - o Lorsque la formation se déroule en apprentissage : Degré 1 ou Galop 5 de cavalier ou de pleine nature.
 - o Lorsque la formation se déroule en apprentissage sur une durée supérieure ou égale à 2 ans : Galop 3 de cavalier ou de pleine nature

Prérequis à la présentation aux exigences préalables à la mise en situation pédagogique:

Pour se présenter au test de vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique, le candidat doit être titulaire au minimum du Galop 5 de cavalier ou de pleine nature.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Préalablement à la validation de la certification, les candidats doivent répondre aux exigences suivantes :

- Etre titulaire du Galop 6 de cavalier ou de pleine nature
- Etre détenteur de l'attestation de stage de mise en situation professionnelle
- Avoir validé le module A de la capacité de détenteur d'équidé

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

- Le Directeur technique national de la FFE, fonctionnaire de catégorie A, ou son représentant, Président du jury
- Au minimum 2 représentants qualifiés de la profession titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ des activités équestres, et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum d'encadrement sportif dans le champ des activités équestres, représentant à parts égales les employeurs et les salariés. La proportion de ces représentants ne peut être inférieure à 25% du nombre total de membres du jury.
- Dans le respect de la proportion mentionnée à l'alinéa précédent, le jury peut être complété autant que de besoin par des experts titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres depuis au moins 3 ans et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum d'encadrement sportif dans le champ des activités équestres.

Les formateurs, tuteurs et maîtres d'apprentissage des candidats inscrits à une session de certification ne peuvent être membres du Jury.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

- Le Directeur technique national de la FFE, fonctionnaire de catégorie A, ou son représentant, Président du jury
- Au minimum 2 représentants qualifiés de la profession titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres, et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum d'encadrement sportif dans le champ des activités équestres, représentant à parts égales les employeurs et les salariés. La proportion de ces représentants ne peut être inférieure à 25% du nombre total de membres du jury.
- Dans le respect de la proportion mentionnée à l'alinéa précédent, le jury peut être complété autant que de besoin par des experts titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres depuis au moins 3 ans et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum d'encadrement sportif dans le champ des activités équestres.

Les formateurs, tuteurs et maîtres d'apprentissage des candidats inscrits à une session de certification ne peuvent être membres du Jury.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 731 €
Selon la branche	6 577 € – 6 731 €
Prise en charge	Branches concernées
6 731 €	Valeur par défaut · 212 branches
6 577 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date de décision	27/03/2023
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/03/2026
Date de dernière délivrance possible	27/03/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	608	5	78 %	—
2021	367	1	77 %	67 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP34491

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP42622

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37414/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	12
Organismes gestionnaires (CFA)	10
Organismes formateurs	12
Régions couvertes	4
Départements couverts	11
Organismes certifiés Qualiopi	12
Sessions	de 09/2025 à 06/2028

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	79
Parcours menés à terme	67
Taux d'achèvement	85 %
Période	07/2023 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	83
Montant total engagé	336 713 €
Coût moyen par dossier	4 057 €
Durée moyenne	820 h
Période	06/2023 – 03/2026
France compétences	55 %
France Travail	22 %
Reste à charge titulaire	20 %
OPCO	2 %
Entreprise	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.